

Le projet de réorganisation va induire de profonds changements dans l'organisation du travail avec des conséquences toutes aussi importantes sur les conditions de travail et la santé des agents de La Poste PIC de Lognes.

La situation actuelle analysée se montre particulièrement inquiétante à la PIC de Lognes du point de vue de la santé des agents. Les taux d'absentéisme maladie, d'accidents du travail et de restrictions d'aptitude sont éloquents. Le nombre d'arrêts pour maladie à la PIC de Lognes est supérieur à la moyenne nationale et reflète une situation plus dégradée si l'on compare les chiffres de l'activité courrier. Le taux d'accidentalité est également très supérieur à la moyenne nationale et régionale. Quant aux restrictions d'aptitude, un agent sur quatre est concerné. En prenant en compte, en plus de ce qui vient d'être évoqué les données sur l'âge où 43% des agents ont un âge supérieur à 50 ans, **nous lançons une alerte sur la situation de la PIC** et invitons le CHSCT à analyser plus précisément les données d'absentéisme et de restrictions d'aptitudes au regard de l'activité réelle de travail.

Les TMS ont pour origine les facteurs biomécaniques et les facteurs psychosociaux. La posture, la force exercée et la répétition du mouvement sont les principaux risques identifiés dans les situations de travail de la PIC. Ces risques sont majorés par des espaces de travail trop étroits et des ambiances physiques de travail telles que la poussière, le bruit et les variations climatiques. Enfin, les risques psychosociaux identifiés se caractérisent par le manque de reconnaissance, les tensions au travail et le stress induit par l'activité. Le retour de l'investissement des agents dans le travail n'est pas celui attendu, loin s'en faut et devient source d'apparition de TMS à l'identique des facteurs biomécaniques. Tous ces facteurs de risques sont identifiés à la PIC et notamment sur l'ensemble de la population de la production.

L'analyse de la charge de travail actuelle des agents montre de fortes contraintes temporelles et des pressions au regard des objectifs de production. **La situation future avec des effectifs réduits nous conduit à lancer une deuxième alerte sur la charge de travail des agents. Cette alerte trouve également sa source dans les modifications prévues dans les rythmes et horaires de travail.**

Nous avons identifié certains rythmes de travail à risque pour la santé. Le projet va par ailleurs contraindre les agents concernés à de nouvelles adaptations de la vie hors travail mobilisant ainsi des ressources supplémentaires. **La réduction des temps de pause et la suppression des temps de transfert auront pour conséquence des effets physiologiques et vont accroître la fatigue, augmentant par la même les risques de TMS.** Du point de vue psychologique, ces temps de travail récupérés à l'insu des temps de repos nécessaires représentent pour les agents une absence totale de reconnaissance du travail et de sa pénibilité.

Ce projet tel qu'il est prévu, va au final aggraver les conditions de travail actuelles, déjà dégradées et augmenter les tensions entre agents et hiérarchie et parfois entre agents eux-mêmes. Les recommandations qui suivent sont destinées à fournir au CHSCT des pistes d'actions possibles pour l'amélioration des conditions de travail.